

PROCES-VERVAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 mars 2015

L'an **deux mille quinze**, le 19 mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. GELE, Mme TACHAT, M. CAMBIER, Mme ACEITUNO,
Mme d'AUX de LESCOUT, M. HIVERT, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. RAVEAUX,
Mme NOUAILLES, M. HUDAULT, Mme ROOSENS, Mme LOUISY-LOUIS, Mme TRUBLIN,
M. HEURTEBISE, M. DESILE, M. LEVER, Mme COURIVAUD

Formant la majorité en exercice

Madame la Maire lit les procurations :

M. DELAUNAY	à	Mme GUIDEZ
M. LOCHARD	à	Mme TACHAT
M. SAADA	à	M. CAMBIER
Mme GILLY	à	M. RAVEAUX
M. BENRADJA-VIEL	à	M. GELE
Mme LEPLOMB	à	Mme d'AUX de LESCOUT

Absents non excusés : Mme MERCIER - M. WAJEMAN

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal

Par courrier en date du 8 mars, Mr André Lever demande de prendre en compte certaines observations à intégrer au procès-verbal.

Ces observations ne concernent ni le procès-verbal ni le déroulement de la séance, mais s'apparentent à des commentaires personnels sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Celles-ci ne seront en conséquence pas reprises au procès-verbal.

Concernant les différences juridiques entre procès-verbal et compte rendu, et leurs diffusions par affichage, les explications ont été données lors de la précédente séance du Conseil Municipal.

Quant à la question sur l'envoi des documents du Conseil Municipal par messagerie (convocation et ses pièces jointes ainsi que procès-verbal), il peut se faire sur demande écrite et signature d'une autorisation, cet envoi électronique se substituant à l'envoi papier.

Le procès-verbal du 29 janvier 2015 est approuvé par 23 Voix pour, une voix contre (M. LEVER) et une abstention (M. DESILE).

Madame la Maire donne lecture des décisions qu'elle a signé, en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

2015 – 002 De signer le marché de travaux d'entretien, de maintenance, et de rénovation de l'éclairage public, de signalisation tricolore et des illuminations de fin d'année avec la société EIFFAGE ENERGIE Ile de France pour un prix global forfaitaire annuel de 27 588,72 € (TTC).

Question de Mr Lever soulevée par courrier du 13 mars

Est-il possible SVP:

- a. De connaître le montant total de l'engagement de la commune (2015 et années suivantes) pour ce poste de dépenses, dont 27 588€ sont mentionnés en décision N° 2015-002,
- b. le retour sur investissement en nombre d'années, pour le poste de la rénovation de l'éclairage public ?

Réponse apportée par Mme Guidez : Le marché signer avec la société Eiffage Energie à l'issue de la consultation pour laquelle seules 2 entreprises ont remis une offre, est d'une durée de 1 an renouvelable 3 ans. Pour 2015, le montant annuel du marché est de 27 588 € TTC. En cas de poursuite du contrat, le montant subira à chaque année une actualisation selon une formule indexée sur l'indice INSEE "réseaux électrification avec fourniture". (soit à titre indicatif une hausse de 0,81% sur le précédent contrat pour les 4 années).

Le retour sur investissement ne se mesure pas à partir de ce montant contrat, car il s'agit de l'entretien. Néanmoins, suite aux travaux entrepris sur le réseau on peut constater une baisse des consommations d'électricité de 2,10 % sur 2014 par rapport à 2013.

- 2015 – 003 De signer la convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne – de mise à disposition à titre gratuit d'exposition.
- 2015 – 004 De fixer le tarif d'entrée pour la soirée cabaret du 14 février 2015 à 17 €.
- 2015 – 005 De signer un contrat de prestation avec l'association CORDYLINE pour la représentation musicale du 10 juin 2015 pour un montant de 800 € TTC
- 2015 – 006 De louer un logement communal situé au 4ter, rue Racary
- 2015 – 007 De signer un contrat de prestations avec l'association « les vents des bois » pour la représentation musicale du 19 juin 2015 à 21h00 pour un montant de 1500,00 € TTC
- 2015 – 008 De signer un contrat de prestations avec KA Événementiel pour la soirée du 14 février 2015 pour un montant de 1 000,00 € TTC
- 2015 – 009 De signer un contrat de prestations avec l'association Live One Spectacles pour la soirée du 14 février 2015 pour un montant de 3 200,00 € TTC

Question de Mr Lever soulevée par courrier du 13 mars

Quel est le bilan financier FINAL de la soirée du 14/02/2015

Réponse apportée par Mme Guidez : dépenses = 4 200 € - recettes = 193 entrées à 17 € = 3 281 € => **Bah** global = - 919 €

2015 – 010 De signer le marché de renouvellement du réseau eau potable rue Henri Louin, rue Gilbert Chantoiseau et rue du Gué avec la société SEIP Ile de France pour un montant total de 133 104,00 € TTC

Question de Mr Lever

- a. Ce marché a-t-il fait l'objet d'un appel d'offre ?
- b. Le montant du marché de renouvellement du réseau d'eau potable de 133 104,00 € fait-il partie du montant des investissements 2015 au budget « eau » de 345 000 € mentionné dans les documents ?
- c. A quelle date toutes les canalisations en plomb existantes sur le territoire de la commune seront-elles toutes changées ?

Réponse apportée par Mme Guidez : le marché de renouvellement de canalisations rue H.Louin, rue du Gué (en partie) et rue Chantoiseau a bien fait l'objet d'une consultation d'entreprises. Les crédits votés initialement au BP 2014 ont fait l'objet de Restes à Réalisés et sont repris dans les prévisions budgétaires de 2015.

Pour le programme de 2015, les nouveaux crédits affectés sont donc de 211 896 €.

Il n'y a pas de canalisation en plomb sur la commune, il reste néanmoins 192 branchements plombs.

- 2015 – 011 De signer un contrat de prestation avec l'association CAP MUSIC pour thé dansant du 8 mars 2015 pour un montant total de 950 € TTC
- 2015 – 012 De signer un contrat de suivi de progiciels avec la société BERGER-LEVRAULT pour un montant de 4 492,56 € TTC

1/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

La réalisation du compte 2014 est la suivante :

❖ *Fonctionnement*

Recettes :

Titres émis :	4 221 606.86 €
Titres rattachés :	57 968.04 € (dont école de musique 12 771.94 €, Pre et Post scolaire 12 969.12 € et taxe sur l'électricité 25 000 €)
Total global de l'exercice :	4 279 574.90 € (contre 4 524 841.46 € en 2013)
Report de résultat 2013 :	<u>789 957.53 €</u>
Total recettes de fonctionnement :	5 069 532.43 €

Dépenses :

Mandats émis :	3 622 378.70 €
Charges rattachés :	<u>190 376.63 €</u> (dont voies et réseaux 3 815.37 €, analyse qualité de l'air école 6 590.40 €, personnel GFP –CCDH 123 315.85 €, ICNE 47 359.18 €)
Total global de l'exercice	3 812 755.33 € (contre 4 200 403.65 € en 2013)

qui se décompose en dépenses réelles pour 3 639 246.75 € + des dépenses d'ordres pour 173 508.58 €

Résultat de clôture y compris reports 2013 excédentaire : 1 256 777.10 €

On peut noter que le Budget 2014 a été réalisé en dépenses à 92 % Et en recettes à 102 %

❖ *Investissement*

Recettes :

Recettes réelles :	1 015 989.30 €
Recettes d'ordre :	<u>225 367.59 €</u>
Recette globale de l'exercice :	1 241 356.89 €
Restes à réaliser :	54 705.00 €
Total général :	1 296 061,89 €

Dépenses :

Mandats émis :	1 170 200.66 €
Restes à réaliser :	<u>196 133.27 €</u>
Total de dépenses :	1 366 333.93 €
Reports :	322 502.71 €

Résultat déficitaire – 251 346.48 € + restes à réaliser – 141 428.27 € => résultat déficitaire de – 392 774.75 €

Résultat global (fonctionnement investissement) : excédent de 864 002.35 €

(Il faut noter que cet excédent est un résultat comptable. Il convient de déduire les provisions d'un montant de 253 000 €.)

Principales réalisations 2014 : Rue Gabreau – Rue de la Pature – chemin du bois des roches – carré militaire et Vidéo projecteurs interactifs dans les écoles

Détail des restes à réaliser en Investissement :

RESTES A REALISER RECETTES

Tableaux et tablettes numériques	5 000,00
Rénovation & amélioration E.P	32 400,00
Allées du cimetière	5 282,00
Accessibilité des bâtiments communaux	8 000,00
Barrières de sécurité & panneaux signalisation	<u>4 023,00</u>
Total recettes	54 705,00

RESTES A REALISER DEPENSES

Etude modification PLU	60 000,00
Effacement réseau rue Gabreau	1 099,12
Contrôle technique future cantine	7 980,00
Solde logiciel paye et pes v2 magnus	1 068,00
Terrains	17 522,50
Travaux accessibilités PMR et transformateurs EDF	36 685,23
Tennis couvert	18 339,20
Sente	14 966,54
Mise en conformité assainissement	16 485,60
Mise en conformité assainissement	4 877,52
Remplacement lanternes diverses lieux	8 652,00
VPI	1 620,38
VPI	1 254,86
Vidéo surveillance	4 000,00
Mobilier service communication	<u>1 582,32</u>
Total dépenses	196 133,27

A noter que pour 2014 nous avons dégagé en autofinancement pour les investissements 794 K€. (Contre 734K€ en 2013).

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2014 comme suit :

1) Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BUDGET 2014	CA 2014
011 - Charges à caractère général	1 405 257.00	1 274 606.63
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 960 229.00	1 916 343.02
014 - Atténuations de produits	45 750.00	45 750.00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	151 461.81	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	794 308.42	0.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 508.58	173 508.58
65 - Autres charges de gestion courante	305 970.00	286 084.49
66 - Charges financières	118 404.00	116 051.82
67 - Charges exceptionnelles	4 110.00	410.79
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 958 998.81	3 812 755.33

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	BUDGET 2014	CA 2014
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	789 957.53	0.00
013 - Atténuations de charges	27 000.00	44 091.84
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	320 702.00	400 347.29
73 - Impôts et taxes	2 478 091.28	2 506 611.29
74 - Dotations, subventions et participations	1 175 348.00	1 134 159.35
75 - Autres produits de gestion courante	157 900.00	165 201.18
76 - Produits financiers	0.00	7.53
77 - Produits exceptionnels	10 000.00	29 156.42
TOTAL	4 958 998.81	4 279 574.90

2) Section d'investissement

Dépenses d'investissements

Chapitre	BUDGET 2014	CA 2014
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	322 502.71	0.00
020 - Dépenses imprévues (investissement)	123 900.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00
041 - Opérations patrimoniales	51 859.01	51 859.01
13 - Subventions d'investissement	98 000.00	98 000.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	369 631.00	368 977.89
20 - Immobilisations incorporelles	135 132.84	48 487.20
21 - Immobilisations corporelles	778 860.50	602 876.56
TOTAL	1 879 886.06	1 170 200.66

Recettes d'investissements

Chapitre	BUDGET 2014	CA 2014
021 - Virement de la section de fonctionnement	794 308.42	0.00
024 - Produits de cessions	400.00	0.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	173 508.58	173 508.58
041 - Opérations patrimoniales	51 859.01	51 859.01
10 - Dotations, fonds divers et réserves	609 954.23	576 091.68
13 - Subventions d'investissement	271 330.82	208 911.88
16 - Emprunts et dettes assimilées	231 525.00	230 985.74
TOTAL RECETTES	2 132 886.06	1 241 356.89

APPROUVE les restes à réaliser en dépenses pour 196 133,27 € et en recettes pour 54 705,00 €

- CONSTATE le résultat final de l'exercice 2014 :
 - Résultat de la section fonctionnement : + 1 256 777,10 €
 - Résultat de la section investissement : - 251 346,48 €
 - Solde des restes à réaliser : - 141 428,27 €
 - Résultat de la section investissement avec RAR : - 392 774,75 €
 - Résultat de fonctionnement reporté en 2015 : + 864 002,35 €

VOTE : Unanimité

**2/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 – COMMUNE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

Les écritures du comptable sont conformes aux réalisations du compte administratif.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2014 et le compte administratif 2014 de la commune :

	Résultat reporté de l'exercice 2013	Part affectée l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Transfert de résultat 2014 budget assainissement	Résultat de clôture 2014
Investissement	-322 502,71		71 153,23	0	-251 346,48 -
Fonctionnement	1 095 911,76	305 954,23	466 819,57	0	1 256 77,10
Total	773 409,05	305 954,23	537 975,80	0	1 005 430,62

- PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Guy TAVENARD, comptable de la commune de Saint-Chéron, pour l'exercice 2014, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

VOTE : Unanimité

3/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – COMMUNE **RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2014, soit 251 346,48 € sur la ligne budgétaire 2015 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

AFFECTE le résultat net de 864 002,35 € de l'exercice 2014 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2015 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

DECIDE la couverture obligatoire du solde négatif d'investissement de l'exercice 2014 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2015 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 392 774,75 €.

DECIDE la reprise des restes à réaliser 2014 sur l'exercice budgétaire 2015 répartis par section de la façon suivante :

- 196 133,27 € en dépenses à la section d'investissement
- 54 705,00 € en recettes à la section d'investissement

VOTE : Unanimité

4/ - BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE **RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

Le Budget primitif a été examiné lors de la commission des finances le 11 mars 2015.

Il fédère le travail préparatoire des différentes commissions et services qui ont amenés à exprimer et préciser leurs demandes. Il vous est proposé après mise en œuvre des arbitrages nécessaires, en application des orientations qui vous ont été présentées le 29 janvier 2015.

Le budget primitif 2015 de fonctionnement s'établit à 5 119 046.35 € (dont des reports pour 864 002.35 €) et à 2 469 198.83 € en investissement. Soit un total global de 7 588 245.18 €.

Comme annoncé dans les orientations budgétaires, ce budget comporte un certain nombre de mesures nouvelles en fonctionnement, de portée limitée.

L'investissement est soutenu, le prélèvement à la section d'investissement se situe à 1 012 542.13 € (792 808.42 € en 2014).

L'emprunt prévu au budget est inscrit à hauteur de 350 000 €.

Le budget précédent pour mémoire avait été établi avant le CA contrairement à 2015 il n'y aura pas de budget supplémentaire puisque l'affectation et les reports y sont inscrits. Les montants inscrits en colonne « Pour mémoire » ne font apparaître que le BP pour le comparatif N et N-1 il convient d'additionner le BP+BS +DM

❖ Section de fonctionnement

Recettes

Conformément aux annonces du DOB les taux des taxes ont été augmentés de 2% et les bases de 1%, la DGF, les droits de mutation en diminution.

Mme Brigitte ACEITUNO donne lecture des crédits prévus chapitre par chapitre.

Recettes réelles :	4 102 044.00 €
Opérations d'ordre :	<u>153 000.00 €</u> (reprise surprovision non utilisées AEC)
Total recettes:	4 255 044.00 € (contre 4 169 041.28 € prévu et 4 279 574.90 € de réalisé en 2014)
Résultat reporté de 2014 :	<u>864 002.35 €</u>
Total général des recettes :	5 119 046.35 €

Dépenses

Dépenses réelles :	3 944 327.27 €.
Dépenses d'ordre :	<u>1 174 542.13 €</u>
Total général des dépenses :	5 119 046.35 €

Mesures nouvelles :

Assurance statutaire (7.63% au lieu de 5.90% du à la sinistralité)	16 000 €
Participation SIBSO suite à transfert de compétence eaux pluviales	30 998 €
Redevance branchement assainissement cantine	6 050 €
Subvention Phare 650€-mali 1000€- aldei portugual 90€	2 040 €
Réfection cuisine logement Mairie+ Velux rue Racary	3 000 €
Mise en peinture en régie pour le Musée.	500 €

❖ Section d'investissement

Recettes

Recettes réelles	1 239 774.75 €
Recettes d'ordre	<u>1 174 719.08 €</u> (dont 1012 542 13€ virement section de fonctionnement)
Total des recettes :	2 414 493.83 €
Restes à réaliser 2014	<u>54705.00 €</u>
Total général des recettes	2 469 198.63 €

Dépenses

Dépenses réelles :	1 768 719.08 €
Opérations d'ordre :	<u>153 000.00 €</u> (Reprises sur provisions litges antérieurs (AEC))
Total des dépenses :	1 921 719.08 €
Reste à réaliser 2014	196 133.27 €
Reports 2014	<u>251 346.48 €</u>
Total général des dépenses :	2 369 198.83 €

Section en suréquilibre pour approvisionnement des provisions.

Programme des investissements :

Terrains nus	20 000,00 €
Réfection des allées du cimetière	60 000,00 €
Passerelle chemin du Pretaux	8 000,00 €
Mise en accessibilité PMR bâtiments (2 ^{ème} tranche)	20 000,00 €
Etanchéité et fissures sacristie	9 300,00 €
Maîtrise d'œuvre (rue Richard Vian (travaux 2016)et complément cantine)	56 700,00 €
Construction restaurant scolaire	790 000,00 €
Gravillonnage rue principal Baviile	12 000,00 €
Elargissement sente des Vignes	24 000,00 €
Trottoirs rue Aristide Briand	15 000,00 €
Reprises partielles trottoirs rue C. Boursier et Av. de Dourdan	7 000,00 €
Toiture maternelle Pont de Bois	180 000,00 €
Panneaux signalétiques	5 000,00 €
Matériels de bureau et informatique	6 050,00 €
Logiciel enfance inscription en ligne	15 000,00 €
Mobilier restauration scolaire	153 000,00 €
Illuminations, mobiliers urbains, bras pour épareuse	29 500,00 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la section de fonctionnement du budget primitif 2015 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

APPROUVE la section d'investissement du budget primitif 2015 par chapitre et opération, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.

VOTE le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2015 comme suit :

- section de fonctionnement :

..... Dépenses : 5 119 046,35 €
 Recettes : 5 119 046,35 €

- section d'investissement :

..... Dépenses : 2 369 198,83 €
 Recettes : 2 469 198,83 €

• **Section de fonctionnement**

Dépenses	BP 2015
Total 011 - Charges à caractère général	1 379 746.00
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 988 673.00
Total 014 - Atténuations de produits	60 000.00
Total 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	67 990.53
Total 023 - Virement à la section d'investissement	1 012 542.13
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 176.95
Total 65 - Autres charges de gestion courante	337 767.00
Total 66 - Charges financières	105 750.74
Total 67 - Charges exceptionnelles	4 400.00
Total général	5 119 046.35

Chapitre	BP 2015
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	864 002.35
Total 013 - Atténuations de charges	36 000.00
Total 042 - Opération d'ordre entre transferts (reprises sur provisions)	153 000.00
Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	370 150.00
Total 73 - Impôts et taxes	2 467 781.00
Total 74 - Dotations, subventions et participations	1 053 958.00
Total 75 - Autres produits de gestion courante	164 155.00
Total 76 - Produits financiers	0.00
Total 77 - Produits exceptionnels	10 000.00
Total général	5 119 046.35

• **Section d'investissement**

Dépenses	BP 2015
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	251 346.48
Total 020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00
Total 040 - Opération d'ordre entre transferts (reprises sur provisions)	153 000.00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	358 169.08
Total 20 - Immobilisations incorporelles	141 847.12
Total 21 - Immobilisations corporelles	1 464 836.15
Total 23 - Immobilisations en cours	0
Total général	2 369 198.83

Recettes	BP 2015
Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 012 542.13
Total 024 - Produits de cessions	0.00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	162 176.95
Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	540 774.75
Total 13 - Subventions d'investissement	402 705.00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	351 000.00
Total général	2 469 198.83

VOTE : approuvé par 22 voix : Mme GUIDEZ, M. GELE, Mme TACHAT, M. CAMBIER, Mme ACEITUNO, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. RAVEAUX, Mme NOUAILLES, M. HUDAULT, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GILLY, Mme LOUISY-LOUIS, Mme TRUBLIN, M. BENRADJA-VIEL, M. HEURTEBISE, Mme LEPLOMB
Et 2 contre : M. LEVER – M. DESILE
Et 1 abstention : Mme COURIVAUD

5/ - VOTE DES TAUX COMMUNAUX – ANNEE 2015 **RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

Comme cela a été annoncé lors du DOB, une augmentation des taux de 2% paraît prudente en vue de faire face aux difficultés qui ne vont pas manquer de se présenter suite aux baisses des dotations et obligations de dépenses nouvelles (FPIC et Rythmes scolaires).

Pour information taux moyens départementaux:

- Taxe d'Habitation : 24,55 %
- Taxe Foncier Bâti : 19,74 %

taux moyens nationaux:

- Taxe d'Habitation : 23,95 %
- Taxe Foncier Bâti : 20,20 %

Questions de Mr Lever soulevées par courrier du 13 mars :

Pour quelles raisons la municipalité en place propose d'augmenter les taux des taxes communales de 2015 de +2%, en plus de l'augmentation de 1% demandé par l'Etat, alors que :

- a. La crise et le gouvernement actuel frappent lourdement les concitoyens avec l'augmentation de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises depuis deux années,
- b. L'inflation prévue en 2015 avoisinera 0%,
- c. Le niveau global des investissements pour Saint-Chéron en 2015 est relativement faible : pas de grands investissements, pourtant nécessaires, de programmer à notre connaissance, tels que la déviation (ou le contournement routier) de Saint-Chéron ou le déploiement de la fibre optique, en concertation avec le Conseil Général ou avec la CCDH,
- d. Le plan de réduction des dépenses de Saint-Chéron est absent de la présentation budgétaire pour les charges générales, les charges de personnel et les frais assimilés par exemple
- e. La visibilité sur les postes importants du budget communal, pour 2016 et 2017 est absente de la présentation budgétaire de la commune, alors que l'Etat a, au contraire, bien annoncé les montants prévisionnels de la baisse chiffrée des dotations budgétaires pour les années 2015-2016-2017,

- f. Le résultat net de 2014 en recettes de fonctionnement étant largement excédentaire, (+864 002€ en 2014) il n'y a pas lieu d'augmenter les taxes communales de + 2% en 2015.

Cette augmentation proposée est d'autant moins justifiée qu'avec :

La seule augmentation imposée par l'Etat de + 1%

l'élargissement naturelle de l'assiette d'application de ces taxes en 2015 liée aux permis de construire accordés, le rapport propose les augmentations du produit des trois taxes communales avec les taux suivants pour 2015 :

- 3,28 % d'augmentation pour la taxe d'habitation
 - 3,28 % pour la Taxe Foncière (Bâtie)
 - + 3,02 % pour la taxe foncière (Non bâties)
- soit en global un taux de +3,7%, largement supérieur au taux d'inflation prévu en 2015 + le 1% lié à l'augmentation de l'état en 2015.

Réponses apportées par Mmes Guidez et Aceituno :

➤ le montant global de la recette supplémentaire dû à l'augmentation des taux est estimé à 60 000 €. Cela ne compense pas les efforts que l'Etat impose par la baisse des dotations de fonctionnement (76 000 €), la baisse des compensations de taxe (9 800 €), l'augmentation du fonds de péréquation à verser (16 000 €) soit un total de 101 800 €, le tout sans compter sur la mise en œuvre des rythmes scolaires.

➤ 1 410 550 € sont inscrits au budget pour les investissements. La construction d'un restaurant scolaire visant à améliorer la qualité du service offert aux enfants Saint-Chéronnais et dont le coût est estimé à 940 000 € n'est-il pas un investissement de taille ?

➤ La déviation de Saint-Chéron (25 Millions €) ainsi que le déploiement de la fibre optique (3 Millions €) ne relève pas des finances communales. La déviation est compétence Conseil Général et la fibre optique compétence CCDH. Le budget communal n'a pas à supporter ces investissements, même si le souhait le plus cher de la municipalité est de voir ces projets se réaliser. Sachant néanmoins qu'aujourd'hui le Conseil Général demanderait une participation de 50 % à la commune (soit 12,5 Millions €) pour la réalisation de la déviation.

➤ Fort heureusement la commune n'est pas en déficit. L'excédent de fonctionnement de 864 000 €, qui est un excédent comptable contenant une provision pour risques de 243 000 €, permet un autofinancement conséquent pour les investissements de cette année 2015 et ce sans alourdir la dette.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE, une augmentation des taux des trois taxes directes locales de 2%.

FIXE, à compter de l'année 2015, les taux des trois taxes locales tel que cela lui a été présenté,

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Taux 2014	Bases prévisionnelles 2015	Taux 2015	Produits prévisionnels 2015	Ecart produits prévisionnels par rapport à 2014
Taxe d'habitation	12.93 %	7 895 703.11	13.18%	1 041 332.70	3.28%
Taxe Foncière (bâti)	16.52 %	6 384 294.65	16.85%	1 075 779.19	3.28%
Taxe foncière (non bâti)	49.28 %	43 531.00	50.26%	21 881.12	3.02%
		14 323 528.76		2 138 993.01	

VOTE : approuvé par 22 voix : Mme GUIDEZ, M. GELE, Mme TACHAT, M. CAMBIER, Mme ACEITUNO, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. RAVEAUX, Mme NOUAILLES, M. HUDAULT, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GILLY, Mme LOUISY-LOUIS, Mme TRUBLIN, M. BENRADJA-VIEL, M. HEURTEBISE, Mme LEPLOMB
Et 2 contre : M. LEVER – M. DESILE
Et 1 abstention : Mme COURIVAUD

6/ - REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Le jugement dans l'affaire avec AEC ayant été favorable à la Commune, le risque lié à ce contentieux n'existe plus. Il n'est plus nécessaire de conserver les provisions constituées au budget à cet effet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la reprise sur provisions pour risques à hauteur de 153 000 euros.
DIT que les écritures nécessaires à cette reprise sont inscrites au Budget Primitif 2015.
PREND acte que le montant total des provisions pour risques s'élève à 100 000 euros.

VOTE : Unanimité

7/ - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AU CCAS 2015
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Les commissions finances et associations ont étudié ces attributions de subvention.
Pour répondre à M. LEVER, il est précisé que la subvention de 1 000 € de l'année passée attribuée pour la coopération avec le Mali n'a pas été versée au Conseil Général car le projet initialement prévu dans la convention n'a pas été réalisé comme convenu. C'est une ONG qui s'est chargée de la construction du hangar. Le Conseil Général nous a fait parvenir un nouveau projet : la réalisation d'une mini adduction d'eau.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions communales allouées aux associations et organismes figurant sur l'état récapitulatif joint en annexe 1.
DIT que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations :	70 575 €
Subventions non encore affectées :	22 800 €
Sous-total :	93 375 €
Subvention au CCAS :	<u>30 000 €</u>
TOTAL SUBVENTIONS :	123 375 €

ETAT RECAPITULATIF

A 10 GRATUITE	100.00
A B C D E	150.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	3 260.00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	8 630.00
ARTS CULTURE LOISIRS ASSOCIATION	850.00
ASS.CANTONALE POUR LE PERSONNEL	260.00
BIBLIOTHEQUE A L'ECOLE	730.00
CIRCULE	80.00
CLUB DES AMIS DE LA NATURE & CANE	250.00
LES AMIS DE LA PETITE BEAUCE	80.00
ST-CHERON AMITIE	1 500.00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	1 000.00
CCAS	30 000.00
COOPERATION MALI	2 000.000
CROIX ROUGE FRANCAISE	800.00
EDUCATION POPULAIRE	150.00
JEAN LE MAO	8 400.00
LE PHARE PREVENTION HUREPOIX	20 650.00
RENCONTRE FAMILIALE	500.00
VIE LIBRE	235.00
ALDEIAS PERDIDAS DE PORTUGAL	350.00
VIENS DANSER	200.00
LES ATELIERS DU VERSEAU	300.00
SOCIETE MUSICALE DE ST-CHERON HARMONIE	3 360.00
SYNDICAT D'INITIATIVE	14 750.00
LES AMIS DE L'ORGUE	1 000.00
ACTION ASSOCIATION PARENTS	80.00
ASSOC.COMMUNALE DE CHASSE	280.00
LES TURBOS DU CENTRE	180.00
L'EPINOCHÉ ARPAJONNAISE	450.00
SUBVENTONS REPARTIES ULTERIEUREMENT	22 800.00
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	123 375.00

VOTE : Unanimité

8/ - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – EAU POTABLE RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

❖ Section de d'exploitation

Recettes

Recettes réelles :	72 152.29€
Opération d'ordre :	<u>35 339.42€</u>
Total de recettes :	104 361.71€
Résultats reportés 2013 :	<u>26 501.83€</u>
Total de recettes :	130 863.54€

Dépenses	
Opération d'ordre	<u>97 443.53€</u>
Total de dépenses	97 443.53€

Résultat de l'exercice :	6 918.18€
Reports 2013	<u>6 501.83€</u>

Résultat de clôture : 33 420.01€

❖ **Section d'investissement**

Recettes	
Opérations d'ordre :	<u>97 443.53 €</u>
Total de recettes :	97 443.53 €
Reports de 2013 :	<u>214 791.33 €</u>
Total de recette	312 234.86 €

Dépenses	
Opérations d'ordre :	<u>32 209.42 €</u>
Total de dépenses	32 209.42 €

Résultat de l'exercice	65 234.11 €
Reports 2013	<u>214 791.33 €</u>

Résultat de clôture 280 025.44 €

Résultat définitif +313 445.45 €

Comme cela a été dit lors de l'examen des décisions, les travaux prévus sur cet exercice ont fait l'objet de Marchés, mais ils seront réalisés sur 2015.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ADOpte le compte administratif « Eau » de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2013 sur 2014		26 501.83		214 791.33		241 293.16
Opérations de l'exercice 2014	97 443.53	104 361.71	32 209.42	97 443.53	129 652.95	201 805.24
TOTAUX	97 443.53	130 863.54	32 209.42	312 234.86	129 652.95	443 098.40
Résultats de clôture 2014		33 420.01		280 025.44		313 445.45
Restes à réaliser 2014						
RESULTATS DE CLOTURE DEFINITIFS		33 420.01		280 025.44		313 445.45

VOTE : Unanimité

9/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 – EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Tout comme pour le budget de la commune, les écritures du comptable sont en parfaite concordance avec le compte administratif.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2014 et le compte administratif 2014.

PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Guy TAVERNARD, comptable de la commune de Saint-Chéron, pour l'exercice 2014, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

VOTE : Unanimité

10/ - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

L'excédent de clôture de 33 420.01 € est conservé en section d'exploitation

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2014, soit 280 025,44 € sur la ligne budgétaire 2015 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.

AFFECTE le résultat net de 33 420,01 € de l'exercice 2014 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2015 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.

DECIDE la reprise des restes à réaliser 2014 sur l'exercice budgétaire 2015 répartis par section de la façon suivante :

- 0 € en dépenses à la section d'investissement
- 0 € en recettes à la section d'investissement

VOTE : Unanimité

11/ - BUDGET PRIMITIF 2015 – EAU POTABLE
RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO

Budget de l'eau 2015

Le budget s'équilibre en exploitation pour 135 107.37 € et en investissement pour 377 468.97 € soit un total budget de 512 576.34 €.

❖ **Section d'exploitation**

Recettes

Recettes réelles :	70 000.00€
Recettes d'ordre	<u>31 687.36 €</u>

Total de recettes :	101 687.36 €
Reports de 2014 :	<u>33 420.01 €</u>
Total de recettes :	135 107.37 €

Dépenses d'exploitation

Dépenses réelles de :	37 663.84 €
Dépenses d'ordre :	<u>97 443.53 €</u>
Total de dépenses :	135 107.37 €

❖ **Section investissement**

Recettes

Opérations d'ordre : 97 443.53 €
Reports 2014 280 025.44 €
Total recettes : 377 468.97 €

Dépenses

Dépenses réelles : 345 781.61 €
Dépenses d'ordre : 31 687.36 €
Total dépenses 377 468.97 €

Programme prévisionnel des travaux 2015 :

- Renforcement de 150 m linéaire de canalisation- Impasse de Cresson et pose d'un nouveau poste d'incendie
- Renforcement défenses incendie, Chemin de Souzy / angle Clos Fanon, Rue Traversière / angle Coteau Nord, Rue du Château de Baville

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2015 pour le service de distribution de l'eau potable arrêté comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	377 468,97	377 468,97
EXPLOITATION	135 107,37	135 107,37
TOTAL	512 576,34	512 576,34

VOTE : Unanimité

12/ - CONVENTION D'AIDE AUX PROJETS CULTURELS
RAPPORTEUR : M. GELE

Le conseil Général ne finance désormais plus les subventions de fonctionnement au conservatoire de manière automatique mais au vu de projet. Une convention vient officialiser cette aide pour une période de 3 années au vu d'une programmation et d'un bilan annuel.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme La Maire à signer cette convention afin de percevoir la subvention qui s'élève pour l'année culturelle 2014/2015 à 2 000 €.

Le montant de la subvention est variable selon le projet proposé. Nous tenterons pour la saison culturelle prochaine d'étoffer le programme en formalisant des actions déjà menée telle que les rencontres musicales, les journées contes, les expositions au musée....Il nous faudra néanmoins négocier tout cela avec le Conseil Général

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à l'aide aux projets culturels des territoires,
DIT que les crédits relatifs à l'exécution du projet défini dans ladite convention sont inscrits aux budgets 2014 et 2015,
AUTORISE Madame la Maire ou son(a) représentant(e) à signer la convention à intervenir avec le département ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier

VOTE : Unanimité

**13/ - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'APPROVISIONNEMENT EN ELECTRICITE
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite supérieur à 36 kVA seront supprimés au 31 décembre 2015.

Une consultation auprès de différents fournisseurs est donc rendue nécessaire.

A l'instar de la fourniture du gaz dont les tarifs réglementés avaient été supprimés en 2014, il nous apparaît judicieux de mettre en concurrence les fournisseurs, non pas sur la seule consommation de la commune mais en y adjoignant celles des communes volontaires de la CCDH.

Pour ce faire un groupement de commandes doit se constituer entre toutes les communes qui désirent s'associer à cette consultation.

La CCDH et toutes les communes adhérentes, à l'exception de Dourdan, sont désireuses d'être membres du groupement.

Pour mémoire le groupement de commandes du gaz devrait permettre à la commune une économie de l'ordre de 25% sur le prix brut du gaz.

L'économie espérée pour l'électricité est moindre, mais 9 à 10% pourrait être atteints.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué en sus de la Commune par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix des communes de Breux-Jouy, Corbreuse, La Foret le Roi, Le Val Saint-Germain, Les Granges le Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Cyr-Sous-Dourdan et Sermaise pour satisfaire les besoins en matière de fourniture et d'approvisionnement en électricité ;

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes ;

AUTORISE Madame la Maire ou son (sa) représentant (e) à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

PRECISE qu'en application de la Convention de Groupement de Commandes, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a été expressément désignée coordonnateur et qu'à ce titre elle assure une mission complète jusqu'à la notification des marchés subséquents à l'exception de la signature desdits marchés subséquents ;

EXPOSE que la présente convention vise à définir les conditions de fonctionnement d'une co-maîtrise d'ouvrage organisée entre les parties.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

VOTE : Unanimité

**14/ - SICTOM - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONTENEURS
AVENUE DE LA GARE
RAPPORTEUR : M. GELE**

M. GELE rappelle l'objectif du SICTOM de baisser ses coûts de collecte par le développement des collectes en apports volontaires. Obligation est faite aux aménageurs de collectifs de mettre en place, lorsque les contraintes du site le permettent, la collecte des déchets en apports volontaires. Autre Avantage de ce type de collecte moins de poubelles sur les trottoirs (moins de pollution visuelle et moins d'encombrement).

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage demeure au SICTOM mais que le coût de l'opération incombe à l'aménageur. Pour cette opération précise 3F prend à sa charge le coût des travaux, bien que le service soit ouvert à la totalité de la rue.

Il informe que la mise en œuvre impasse Vauvilliers deviendra effective au 20 avril prochain.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à la majorité,**

ACCEPTE la mise en place de bornes d'apports des déchets (Ordures ménagères et Emballages) semi-enterrées, avenue de la Gare.

APPROUVE la convention à intervenir à cet effet avec le SICTOM du Hurepoix.

AUTORISE la Maire ou son (sa) représentant (e) à signer la convention d'occupation du domaine public nécessaire à la mise en œuvre de cette affaire ainsi que l'ensemble des pièces s'y rapportant.

VOTE : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. GELE, Mme TACHAT, M. CAMBIER, Mme ACEITUNO, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. HIVERT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. RAVEAUX, Mme NOUAILLES, M. HUDAULT, Mme ROOSENS, M. SAADA, Mme GILLY, Mme LOUISY-LOUIS, Mme TRUBLIN, M. BENRADJA-VIEL, M. HEURTEBISE, Mme LEPLOMB, Mme COURIVAUD

Et 2 contre : M. LEVER – M. DESILE

**15/ - DECLARATION PREALABLE – REFECTION DE TOITURE ECOLE MATERNELLE
DU PONT DE BOIS
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

MANDATE Madame la Maire ou son (a) représentant (e) pour déposer la demande de déclaration préalable nécessaire aux travaux envisagés.

AUTORISE la Maire ou son (a) représentant (e) à effectuer et signer la demande pour ces travaux et toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE : Unanimité

**16/ - DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE
SAINT-CHERON
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Lors de son installation le conseil municipal dans sa séance du 3 avril 2014 a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration du collège du Pont de Pont. (Mme d'Aux de Lescout, Mme Guidez et Mr Raveaux)

Le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie les modalités de représentation des collectivités territoriales aux seins conseils d'administration des établissements publics d'enseignement (EPLÉ).

Pour les conseils d'administration des collèges de plus de 600 élèves et des lycées, le législateur a prévu le passage de trois à deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune (article R. 421-14 du code de l'éducation) ;

Il est proposé au conseil municipal de reprendre sa délibération n° 2014-018 du 3 avril 2014, afin de la rendre conforme aux nouvelles directives réglementaires, sachant qu'un seul représentant devra être désigné.

Pour information les représentants de la communauté de communes au sein des différents EPLÉ du territoire ont été désignés le 11 février. Pour le collège de Saint-Chéron, il s'agit de Mme Guidez.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DESIGNE Madame D'Aux de Lescout Sophie, Adjointe à l'enfance et au scolaire, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège de Saint-Chéron.

VOTE : Unanimité

**17/ - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
DOURDANNAIS EN HUREPOIX
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Par délibération n°2013/057 du 22 avril 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Dourdan a modifié la dénomination de la rue Saint-Pierre qui est devenue rue Pierre Ceccaldi.

Le 11 février dernier, le conseil communautaire de la CCDH a pris acte de cette modification en procédant à la mise à jour de ses statuts arrêtés par l'arrêté préfectoral n°2014-PREF.DRCL/859 du 21 novembre 2014.

L'article 2 fixant le siège social au 43 rue Saint-Pierre à DOURDAN été modifié en conséquence et est désormais au 17 rue Pierre Ceccaldi à DOURDAN.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT la commune doit se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes du DOURDANNAIS EN HUREPOIX.

PREND acte que le siège de la Communauté de Communes est désormais fixé au 17 rue Pierre Ceccaldi à DOURDAN tel que stipulé à l'article 2 des statuts.

VOTE : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Mr Lever soulevées par courrier du 13 mars

Question :

Est-il possible SVP

- a) De préciser à partir de quel montant de marché des travaux ces derniers : sont présentés et discutés en commissions des travaux ?
- b) De préciser si ces règles peuvent être mises en œuvre dès à présent pour les travaux supérieurs à 15 000€ ?

Réponse apportée par Mme Guidez

Ce n'est pas le montant des travaux qui motive les réunions de commissions travaux. Celles-ci sont programmées en fonction des besoins et actualités, comme cela a été le cas en janvier pour la présentation du projet du restaurant scolaire avant la consultation des entreprises. Les autres travaux n'étaient pas encore entérinés par le vote des crédits au budget. C'est désormais chose faite et il est prévu d'exposer le planning de réalisation lors d'une très prochaine réunion.

Questions éparses (non reprises en totalité) concernant le choix et le prix la chaudière de l'école

Réponse apportée par Mme Guidez

Pour ce qui concerne le choix technique de la chaudière de l'école du pont de bois réalisée en 2014, les réponses sur l'aspect technique ont été apportées lors du précédent Conseil Municipal et j'ai bien compris que Mr Lever n'était pas solidaire de ce choix.

Le coût global de cette opération est de : construction du local 17 762,40 € TTC - fourniture et pose de la chaudière 25 901,81 € TTC

Question :

Que compte faire la mairie face aux tags apposés sur le mur du cimetière de Saint-Chéron?

Réponse apportée par Mme Guidez

Ces tags ont été recouverts mardi dernier, il convenait d'attendre que la météo soit favorable à ce type de travaux.

Questions :

Le service d'urbanisme ne pouvant pas répondre directement aux particuliers ou en commission d'urbanisme sur le projet d'investissement d'un accrobranche à la Petite Beauce, « Saint-Chéron En Avant » demande à Madame La Maire :

- a) Quels sont les accords conclus entre Mme le Maire et l'investisseur de la SAS Paris Concept, en ce qui concerne son projet d'accrobranche dont les travaux sont en cours sur le terrain du bois de la Petite Beauce classé N dans le PLU? (voir photos des travaux en cours sans DP)
- b) quelles sont les contreparties accordées au propriétaire du Garden, lors du creusement des fondations, pour déverser les nombreux camions d'argile dans le bois de la Petite Beauce ?

Réponses apportées par Mme Guidez

➤ Aucun accord à proprement parlé n'a été conclu entre la mairie et l'investisseur. C'est lors d'une réunion avec le propriétaire du Bois de Roche qui souhaitait acquérir le camping, que celui-ci est venu exposer son idée projet.

Si sur le fond, on ne peut qu'être favorable pour un tel projet, tout simplement parce qu'il contribue au développement économique et touristique pour la commune et l'intercommunalité, ce projet doit se monter conformément aux textes de loi.

C'est pour cela que nous avons interpellé le sous-préfet et sommes en attente de sa réponse ; ainsi que le gérant.

Celui-ci nous a indiqué avoir déposé les documents nécessaires auprès de la DDCS, que le plan gestion et d'exploitation des bois est en cours de réalisation, et que la partie sur laquelle est implanté le parcours accrobranche a fait l'objet d'une expertise.

Par ailleurs, une Déclaration Préalable a été déposée au service urbanisme pour la clôture et un arrêté a été délivré avec les préconisations émises par la DDT, une deuxième concernant la pose de chalets est en cours d'instruction auprès de la DDT.

Pour l'activité à proprement parler, cela ne relève pas de la compétence commune. Mais bien entendu, nous nous assurerons que les contrôles sur la solidité des ouvrages, la sécurité incendie et l'affiliation à la DDCS soient effectifs.

➤ Nous n'avons pas eu connaissance du transport de terre sur ce terrain privé.

Question :

Demande modification modalités élaboration tribune du BREF (question reposée faute de réponse au précédent CM)

Réponse apportée par Mme Guidez

La réponse est toujours la même : le règlement intérieur voté en conseil municipal le 22 mai 2014 fixe les modalités d'expression dans le Bref.

Question :

Sécurité (question posée faute de réponse au précédent CM)

La Maire, responsable de la sécurité des concitoyens, peut-elle SVP, après la réunion des autorités qui a dû se tenir le 05/03/2015: donner le bilan 2013-2014 de la délinquance générale, des atteintes volontaires à l'intégrité des personnes et des atteintes aux biens survenus sur Saint-Chéron ?

Réponse apportée par Mme Guidez

Le maire a en période électorale un droit de réserve et ne doit communiquer certaines informations que lorsque celles-ci sont validées par le Préfet. Comme cela a été confirmé à Mr Lever par le Major Rodde lors de sa visite à la gendarmerie, les chiffres des interventions de la gendarmerie sur la commune ne sont pas validés. Je ne diffuserai ces données que lorsque j'en aurais juridiquement le droit. Tout ceci m'a été confirmé par écrit ce jour, écrit que je tiens à disposition.

Réponse complétée par Mme Sophie D'aux de Lescout

Lors de la réunion plénière du CISPD du 5 mars dernier, aucun chiffre n'a effectivement été donné. Les informations reçues concernant ce sujet sont les suivantes :

Pour Dourdan : baisse de la délinquance de proximité, baisse des cambriolages et baisse sur les atteintes aux véhicules

Pour Saint-Chéron : baisse de la délinquance et des petits délits et hausse du taux d'élucidation

Pour Breuillet : situation identique avec l'appui de la gendarmerie mobile.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22h35.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

La Maire

Jocelyne GUIDEZ